

Le Citoyen

n° 29

4b, avenue Champollion

21000 DIJON

Tel : 03 80 73 11 15

ISSN 1625-7790

Prix : 1 euro

Journal bimestriel Novembre - décembre 2013 édité par

La Jeunesse Musulmane de France en Bourgogne

Directeur de la publication : Mohamed ATEB

Editorial

L'année 2014 est là. Le journal «le Citoyen» se réjouit de présenter ses meilleurs vœux à ses lectrices et lecteurs, à toutes et à tous ses concitoyens et aux citoyens du monde.

Chaque fin d'année est un moment fort où chacun, désirant dépasser les difficultés de l'année passée, puise dans sa volonté pour formuler des vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Puison, donc, dans notre volonté pour garder le moral et entretenir l'espoir même si l'année 2013 se termine, comme elle avait commencé, sans signes clairs de perspectives réelles d'avenir : pas de reprise économique en vue alors que conflits meurtriers, coups d'états, répression sont en hausse constante.

Deux événements ont essentiellement dominé la scène mondiale de l'année 2013.

Le premier événement est le coup d'état militaire menée contre la première démocratie de l'histoire de l'Egypte.

Une junte militaire, dirigée par un général arguant avoir vu en rêve devenir président d'Egypte, kidnappe, au vu et au su du monde entier, le président Morsi démocratiquement élu, dissout le parlement démocratiquement élu, annule la constitution votée par le peuple à 64% ... réprime le peuple dans le sang ramassant aux bulldozers les corps de ses victimes et confisque les médias pour mener une propagande de diabolisation des défenseurs de l'état de droit et de la démocratie n'hésitant pas à conduire le pays à une guerre civile.

Le deuxième événement est l'hommage planétaire et historique rendu à Mandela.

D'abord, les femmes et les hommes ainsi que les peuples aspirant à la liberté lui ont rendu un hommage spontané, digne et émouvant.

Puis, les présidents des grandes puissances se sont bousculés pour être présents aux cérémonies officielles.

Quelle image de fin d'année! En soi, elle peut donner l'impression d'un monde uni, qui d'un coup reprend conscience de l'horreur de l'oppression, du racisme et de l'exclusion et se mobilise, depuis le plus simple des citoyens au plus puissant des dirigeants de la planète, pour la lutte contre l'oppression et pour le combat pour la « Liberté et la Dignité humaine ».

Rêve éphémère. Sûrement. Mais on espère, au moins, que ce deuxième événement participe à une prise de conscience mondiale pour rompre le mutisme sur le premier.

Car, il serait indécent, qu'après ces cérémonies historiques célébrées à la manière hollywoodienne et mettant à l'honneur la lutte contre l'oppression et le combat pour la liberté et la dignité », d'être « taisant » sur le coup d'état militaire mené contre la démocratie en Egypte.

Il serait indécent de laisser le président égyptien démocratiquement élu Mohamed Morsi croupir 27 ans encore dans les geôles des putschistes.

Mohamed ATEB

SOMMAIRE

- Editorial p1
- Entretien avec Nisrine ZAIBI, vice-présidente du Conseil Régional de Bourgogne p2
- 19^e journée du savoir : Résultats du concours des trois meilleurs posters de présentation P2
- Mandela n'est plus, le symbole restera-t-il? p3
- Marion, la courageuse p3
- Ethique du musulman : discours du vendredi, achoura et le 2^{ème} exode de Moïse p4
- Point santé : prévention des cancers p5
- Thé philosophique : municipales, vote musulman? p6
- République et pratiques religieuses: conférence p7
- Gigantesque deuxième « diner annuel de la jeunesse » p8

Entretien avec Nisrine ZAÏBI, Vice-présidente du Conseil Régional de Bourgogne

ZAÏBI Nisrine siège, aussi, au conseil national du Parti Socialiste et tient le poste de secrétaire nationale adjointe du PS en charge de la vie associative, elle est également élue municipale à Châlons-sur-Saône.



Nesrine ZAÏBI, vice-présidente du Conseil Régional de Bourgogne

Le citoyen : Qu'est-ce qui vous a amené à entrer en politique ?

Nisrine ZAÏBI : À l'âge de mes 15 ans j'avais vu le front national (Jean Marie LePen) arrivé au second tour des présidentielles contre Jacques Chirac. C'était un électrochoc pour moi. J'ai voulu me sentir utile alors je suis devenue bénévole dans différentes associations.

À l'âge de mes 19 ans, j'ai voulu briser le plafond de verre que le monde associatif subissait. J'ai voulu m'investir pour être encore plus utile. J'ai rejoint l'équipe socialiste sous la houlette de Christophe Sirugue, étant proche de ses idées je me suis investie en parallèle de mes études. Nous avons gagné la campagne des municipales à CHALON. Depuis 2008, je suis élue municipale déléguée à la jeunesse. (voir biographie)

Le citoyen : Et pourquoi le P.S ?

Nisrine ZAÏBI : Pourquoi le PS ?

Parce que c'est le parti qui rassemble des valeurs qui sont miennes comme la solidarité, l'éducation pour tous, la quête d'égalité, l'entraide, la justice sociale, lutte contre la pauvreté...

Tout n'est pas parfait mais en politique, pour accéder à de réelles responsabilités nous nous devons d'être encartés (scrutin de liste oblige).

Autre chose : Je suis élue en charge de la jeunesse. Je travaille sur ses questions en transversale avec les autres services (du logement au sport en passant par l'insertion professionnelle)

Le citoyen : Quels sont vos principaux projets en direction des jeunes chalonnais et qu'aimeriez-vous dire à tous les jeunes qui semblent désabusés par la politique et se sentent, pour certains d'entre eux, stigmatisés par une grande partie de la classe politique ?

Nisrine ZAÏBI : Il faut leur dire d'entrer dans les partis. Il va falloir devenir acteur de sa propre vie et ça passe par l'engagement collectif. Pour résoudre les problèmes individuels et lutter contre la stigmatisation qui est faite aux jeunes et particulièrement aux musulmans, nous n'avons pas le choix que de nous rassembler. Seuls nous n'y arriverons pas. Va falloir comprendre que l'union est la seule issue possible. Il ne suffit pas de se plaindre, de râler ou de critiquer les responsables politiques, prenez leur place !

Propos recueillis par A. Haïfi

Résultats du Concours des meilleurs posters de la 19e Journée du Savoir

Un concours des meilleurs posters de présentation des travaux de recherche pour les étudiants de 3ème cycle est annoncé à chaque journée du Savoir, depuis quelques années.

Après délibération d'un jury de 10 membres, qui a visité les stands des candidats lors de la 19e journée du savoir, les 3 prix étaient attribués :

- en sciences humaines, à **SABIL Mariem**, docteur en droit présentant le thème « l'autorité renforcée des accords multilatéraux sur l'environnement. Essai sur la nature, la place et la fonction de la procédure de non-conformité »

- en sciences techniques, à **HAIJAR Salam**, Doctorante,

- en sciences vivantes, à **STAMBOUL Karim**, docteur en médecine /Cardiologie, présentant le thème « Left atrial parameters assessed by echography as predictors of Silent AF episodes during the acute phase of myocardial infarction »



20^e JOURNÉE du SAVOIR
Dimanche, 15 juin 2014 au
Palais des Congrès à Dijon

OBJECTIFS :

- Diffuser le savoir, promouvoir la Recherche.
- Mettre à l'honneur les lauréats du 2^e et 3^e cycles universitaires.

Docteurs, Doctorants, Masters, Ingénieurs...

Inscrivez-vous :

j-savoir-jmfb@orange.fr
www.jmfb.org

MANDELA N'EST PLUS. LE SYMBOLE RESTERA-T-IL ?



Un symbole de la lutte contre l'oppression et l'injustice vient de disparaître : Nelson Mandela fût inhumé, dimanche 15 décembre dans son village natal en Afrique du Sud, après dix jours de deuil très animés. Il est revenu vers son Seigneur à l'âge de 95 ans, après avoir consacré sa vie à la lutte contre le régime féroce de

l'apartheid au prix d'une longue incarcération de plus de 27 ans.

Hommages historiques à la lutte contre l'oppression et l'injustice

La disparition de cet homme, qui était devenu, depuis même son vivant, une icône de la lutte contre l'oppression et un symbole de la lutte pour la « liberté et la dignité humaine » ne laisse pas indifférent.

Dès l'annonce de sa mort jeudi 6 décembre, les peuples aspirant à la liberté, les femmes et les hommes qui luttent contre l'oppression, la colonisation et le racisme, lui ont rendu spontanément un hommage digne et émouvant.

Puis une effervescence d'hommages a gagné la planète lorsque, en plus des centaines de milliers d'anonymes, on a appris que les présidents des grandes

puissances se bouscuaient pour être présents aux cérémonies officielles.

Le symbole sera-t-il dépouillé de sa valeur d'exemple ?

C'est que l'homme mérite respect et son combat doit être salué.

Reste à espérer que le symbole ne soit pas vidé de sa valeur d'exemple et récupéré à des fins basement matérielles comme cela est arrivé avec le Tche (et bien d'autres) dont l'effigie est même portée par des « dandys réacs » et a fait leur affaire commerciale.

En tout cas, ce n'est pas ce que Nelson Mandela espérait. Cet homme, même mourant, tenait à rester militant dans l'âme lorsqu'il a refusé de recevoir certaines grandes personnalités pour leur politique au Moyen-Orient et en Afrique. www.jmfb.org

CITOYEN DU MONDE : MARION, LA COURAGEUSE



Le 20 septembre dernier, un convoi humanitaire est stoppé par l'armée d'occupation israélienne, Tsahal. Il devait permettre de distribuer des vivres et des tentes aux populations civiles palestiniennes dont les

habitations ont été détruites par cette même armée, dans la vallée du Jourdain.

Ne se faisant aucune illusion sur une armée capable d'interpeller un enfant de 5 ans (Wadi Maswadeh, 5 ans, arrêté et retenu par Tsahal à Hébron le 9 juillet dernier), les organisateurs de ce convoi se sont fait accompagner par un groupe de diplomates

européens pensant pouvoir compter sur une certaine protection diplomatique.

La suite des événements est consternante : le convoi humanitaire et

pacifique fut stoppé et le matériel confisqué par l'armée d'occupation. Les diplomates européens, voulant s'interposer face à cette injustice qui ignore tout du droit international humanitaire, ont été malmenés et sortis manu militari de leur véhicule par les soldats de Tsahal. Marion Fesneau-Castaing, une diplomate française, est ensuite contrainte de rester au sol par les soldats d'Israël en arme. La réaction ne s'est pas fait attendre, elle gifla un des soldats qui l'avait plaquée à terre. Un geste tout aussi courageux que symbolique. Un geste qui en dit beaucoup plus que de longs discours. Mais apparemment un geste qui en dit trop puisque la diplomatie française a mis fin aux fonctions de Marion La Courageuse à Jérusalem pour préserver les relations des dirigeants français avec Israël. Nous sommes alors en droit de nous demander pourquoi Marion n'a pas été soutenue ? Et où sont les défenseurs des valeurs et de la dignité de la France ? Et sont les militantes féministes ? ...

HATIM.

ETHIQUE DU MUSULMAN :

Discours du vendredi 8 novembre 2013 : Achoura et le 2^{ème} exode (2e hijra) de Moïse (PSL)

Louanges à Dieu et paix sur son Prophète.... Et après..

Nous venons d'accueillir la 1435^e année de l'Hégire (hijra), depuis mardi 5 novembre, date de la naissance du croissant du mois de Mouharram, mois sacré qui marque le début de l'année musulmane. Que cette année soit excellente pour vous, les musulmans sur la planète et monde entier.

1- Hijra, symbole éloquent de la lutte pacifique contre l'oppression :

C'est, vraiment, à juste titre que l'Hégire a été choisie pour marquer le début du calendrier musulman. L'événement constitue une étape importante de l'Histoire de l'Islam et a été l'origine de très grandes répercussions sur l'humanité et son histoire.

L'épisode de l'émigration du Prophète (PSL) de la Mecque à Médine est un épisode incontestablement riche en valeurs et principes fondateurs de la société modèle.

Nous avons cité quelques valeurs telles que « sacrifice », « confiance parfaite en Allah », « solidarité », « unité », « fraternité », « égalité » et « justice sociale » et autres, des valeurs à transmettre de générations à générations. La hijra du prophète Mohammad PSL reste le symbole le plus éloquent de la lutte pacifique contre l'oppression et l'injustice, du refus de se soumettre à l'oppression ou de se laisser s'y accommoder en faisant profil bas ; et ceci quelle que soit la puissance de l'opresseur. La hijra du prophète PSL n'est pas conçue comme un refuge dans des contrées plus humaines et plus accueillantes pour simplement échapper aux exactions des injustes ; mais elle conçue aussi pour pouvoir vivre sa foi et mieux penser à établir la justice et l'aise de la société. Elle est le symbole de l'édification d'une société plus juste, plus fraternelle et plus solidaire à l'image de la société modèle que le prophète a édifié à l'issue de sa hijra.

2- récit d'une Hijra d'un autre prophète similaire à celle du Prophète Mohammad PSL :

La hijra est une démarche commune partagée par plusieurs prophètes : Noé avec son arche pour se mettre à l'abri contre l'oppression acharnée de son peuple.

Ibrahim subissant oppression après

oppression dit : **وقال إني ذاهب إلى ربي سيهدين** 99. Et il dit: «Moi, je pars vers mon Seigneur et Il me guidera (Assafate)

En cette première décade de Mouharram où nous commémorons l'hégire du Prophète Mohammad PSL, il est bon de commémorer une autre hijra : la hijra d'un autre prophète similaire à celle du prophète Mohammad (PSL) et qui s'est terminée le 10^{ème} jour de ce mois. C'est celle de Moïse (Moussa) PSL

Le prophète Moïse PSL a été, lui aussi, opprimé et pourchassé par un tyran dangereux puis obligé à l'exode de l'Egypte pour échapper au complot du joug de Pharaon.

Pensant faire taire la vérité à jamais, Pharaon demande à son peuple de lui donner procuration pour tuer Moïse.

وَقَالَ فِرْعَوْنُ ذُرُونِي أَقْتُلْ مُوسَى وَلْيَدْعُ رَبَّهُ
« Et Pharaon dit: «Laissez-moi tuer Moïse. Et qu'il appelle son Seigneur ! ». Sourate le Pardonneur verset 26

La population a été dressée contre Moïse et le complot de son assassinat est mise en œuvre.

Moïse, opprimé et sans aucun soutien humain, est soutenu par Allah (SWT). Il reçoit une révélation qui l'informe de l'imminence du complot et lui indique la voie à suivre : **فَأَسْرِ بِعَبِيدِي لَيْلًا إِنَّكُمْ مُتَّبَعُونَ**

(Voyage de nuit avec mes serviteurs, vous allez être poursuivis)
sourate la fumée verset 23. C'est ce qu'il fit avec toute confiance en son Seigneur Allah. Et sa deuxième hijra commença.

- Utilisation disproportionnée de la force pour réprimer la vérité :

Immédiatement, Pharaon est sorti dans une armée de plusieurs centaines de milliers de soldats, 600 000 a-t-on rapporté, pour diriger lui-même les recherches contre un fugitif non violent : Moïse. Utilisation disproportionnée de la force pour faire taire la vérité ; comme toujours avec les dictateurs. Et d'ailleurs, on se demande comment il a pu mobiliser tout ce monde d'injustes pour tuer un homme, honnête et juste, pour son opinion. Le Noble Coran répond : **فَأَسْتَحَفَّ قَوْمَهُ فَأَطَاعُوهُ إِنَّهُمْ كَانُوا قَوْمًا فَاسِقِينَ** 54. Ainsi chercha-t-il à étourdir son peuple

et ainsi lui obéirent-ils car ils étaient des gens pervers. Sourate l'ornement.

Pharaon les rejoint sur la côte de la mer, très probablement au golfe de suez, au canal de suez.

- Confiance totale en Allah, similaire à celle du prophète dans la grotte : Encerclés par 600 000 soldats, montés et débordant de haine contre Moïse, par derrière et par la mer de devant, ceux qui étaient avec Moïse étaient saisis d'une peur farouche et font, même, le reproche à Moïse PSL :

فَلَمَّا نَرَاءِ الْجَمْعَانَ قَالَ أَصْحَابُ مُوسَى إِنَّا لَمُرْكُورٌ
61. Puis, quand les deux partis se virent, les compagnons de Moïse dirent: «Nous allons être (rejoints) attrapés».

En toute confiance en Allah et souriant comme était le prophète Mohammad dans la grotte rassurant son compagnon « que penses-tu de deux dont leur troisième est Allah », Moïse PSL rassurait son peuple :

قَالَ كَلَّا إِنَّ مَعِيَ رَبِّي سَيَهْدِينِ
Il dit: «Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider». Sourate les poètes verset 62

Il va te guider où ? Disaient certains. Nous sommes complètement encerclés : devant la mer et derrière pharaon et son armée. Comment faire ? Et Moïse les rassure encore, confiant en Allah. Il redit : «Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider».

- La délivrance : Va-t-il être abandonné ? Non car Allah n'est pas de nature à abandonner ceux qui le soutiennent, Il les éprouve tout au plus. La délivrance vient d'Allah sur Lequel il a compté et pour Qui il agit. **فَأَوْحَيْنَا إِلَى مُوسَى أَنْ اضْرِبْ بِعَصَاكَ الْبَحْرَ فَانْفَلَقَ فَكَانَ كُلُّ فِرْقٍ كَالطَّوْدِ الْعَظِيمِ** 63. Alors Nous révélâmes à Moïse : «Frappe la mer de ton bâton». Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne. Coup d'épée dans l'eau lui diront les sceptiques. Que vas-tu changé en frappant la mer avec ta canne ? Immédiatement la mer se fend en deux et un chemin de terre ferme s'ouvre pour Moïse et ceux qui l'ont suivi.

- Aveuglés par leur haine : Chargés de haine contre Moïse, Pharaon et

ses soldats n'ont pas eu le temps de méditer le prodige : une mer qui se fend en deux parties n'est pas un événement courant. Il devait les interpeller pour réfléchir ne serait-ce qu'un moment. Mais, ils étaient obsédés par une seule chose : tuer Moïse pour faire taire la vérité. Leur haine les a aveuglés, ils ne pouvaient pas voir l'ampleur du phénomène ni son danger. Ecervelés de rage, ils foncent derrière Moïse pour le tuer.

وَأَرْلَفْنَا نَمَّ الْآخَرِينَ -64- وَأَنْجَيْنَا مُوسَى وَمَنْ مَعَهُ أَجْمَعِينَ -65- ثُمَّ أَغْرَقْنَا الْآخَرِينَ -66- إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَةً لِّأُولِي الْأَبْصَارِ -67- وَإِنَّ رَبَّكَ لَهُوَ الْعَزِيزُ الرَّحِيمُ -68-

64. Nous fîmes approcher les autres.
65. Et Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui étaient avec lui;
66. ensuite Nous noyâmes les autres.
67. Voilà bien là un prodige, mais la plupart d'entre eux ne croient pas.
68. Et ton Seigneur, c'est en vérité Lui le Tout Puissant, le Très Miséricordieux.

- Pharaon joue au malin et fin misérable d'un tyran :

Moïse et tous ceux qui sont avec lui sont sauvés ; pas un de moins. Pharaon et tous ceux qui sont avec lui ont péri noyés ; pas un de sauvé.

Et là, Pharaon a voulu jouer au malin en se déclarant musulman. Mais Allah (SWT) n'accepte pas ce genre de conversion sous la contrainte; et Il préserve son corps pour qu'il reste un signe aux doués d'esprits.

وَجَاوَزْنَا بِبَنِي إِسْرَائِيلَ الْبَحْرَ فَأَتَيْنَهُمْ فِرْعَوْنُ وَجُنُودُهُ بَغْيًا وَعَدُوًّا حَظِيًّا إِذَا أَرَادَ أَنْ يَنْتَصِرَ قَالَ آمَنْتُ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا الَّذِي آمَنْتُ بِهِ بَنُو إِسْرَائِيلَ وَأَنَا مِنَ الْمُسْلِمِينَ -90- الْآنَ وَقَدْ عَصَيْتَ قَبْلَ وَكُنْتَ مِنَ الْمُفْسِدِينَ -91-

90. Et Nous fîmes traverser la mer aux Enfants d'Israël. Pharaon et ses armées les poursuivirent avec acharnement et inimitié. Puis, quand la noyade l'eut atteint, il dit : « Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants d'Israël. Et je suis du nombre des soumis ».

91. [Allah dit] : Maintenant ? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrupteurs!
92. Nous allons aujourd'hui épargner ton corps, afin que tu deviennes un signe à tes successeurs. Cependant beaucoup de gens ne prêtent aucune attention à Nos signes (d'avertissement).

C'est la fin misérable d'un tyran. Et chaque tyran a une fin misérable.

3- LE JEÛNE de ACHOURA , - Sa sagesse :

C'était le récit d'une hijra similaire à la hijra du prophète Mohammad PSL. Tous deux envoyés d'Allah, tous deux ont subi l'oppression, tous deux contraints à l'hégire, tous deux fugitifs pourchassés par des systèmes répressifs, tous deux comptaient parfaitement sur Allah, tous deux protégés par Allah malgré le rapport de forces matérielles profondément en leur défaveur.

Et Moïse a été donc sauvé le 10^{ème} jour de ce mois Mouharram.

Voilà pourquoi le prophète jeûne Achoura (10^e jour de ce mois). Il le jeûne en remerciement à Allah d'avoir sauvé son frère Moïse et aussi par solidarité avec son frère qui a été opprimé. Les prophètes sont tous frères.

- Son statut : une sunna

Il est recommandé de jeûner le dixième jour de Mouharram : le jour de 'Achoura. En effet, le Prophète (PSL) dit : « le jeûne de 'Achoura fait absoudre les péchés de l'an passé » (rapporté par Mouslim). Ibn al-Qayyim dit que le jeûne de 'Achoura comporte trois niveaux :
- le premier niveau et le plus complet consiste à jeûner un jour avant et un jour après 'Achoura.

- le deuxième niveau consiste à jeûner le 9^{ème} et le 10^{ème} jour conformément au souhait du prophète PSL.
- le troisième niveau est le jeûne du dixième jour seul.

- Plus généralement, le jeûne pendant le mois Mouharram :

Le mois de Mouharram est un mois sacré. Il est recommandé de jeûner durant ce mois en raison du hadith relaté par Abou Hourayra (que Dieu l'agrée) dans lequel il dit : « Le Messager de Dieu (PSL) fut interrogé : Quelle est la prière « salat » la plus méritoire après la Prière obligatoire ? Il dit : « La Prière en pleine nuit » On dit alors : « Quel est le jeûne le plus méritoire après celui de Ramadan ? » Il dit : « Le mois de Dieu que vous appelez Mouharram » (rapporté par Ahmed, Mouslim et Abou Daoud).

Qu'Allah SWT accepte vos œuvres et vous aide à les accomplir.

Mohamed ATEB, Imam
au centre musulman à Quetigny

Point santé

PREVENTION DES CANCERS

Selon l'OMS, il est possible d'éviter un tiers au moins de l'ensemble des cas de cancer. La prévention constitue la stratégie à long terme la plus efficace pour lutter contre le cancer.

Qu'est-ce que le cancer ? Le cancer est une maladie connue depuis l'Antiquité. Comparant l'aspect des tumeurs à un crabe, Hippocrate les nomma « karkinos » et « karkinoma ». Longtemps, le cancer a été incurable. Aujourd'hui, grâce aux progrès, de nombreux cancers sont guérissables mais l'évocation du cancer reste encore difficile car associé à la douleur et à la mort.

En biologie, le cancer est la conséquence d'un dysfonctionnement au niveau de certaines cellules de l'organisme. Celles-ci se mettent à se multiplier de manière incontrôlée et à proliférer, d'abord localement, puis dans le tissu avoisinant, puis à distance où elles forment des métastases. Les cancers sont différents selon l'organe qu'ils touchent et le mot « cancer » désigne en fait un groupe de maladies très différentes.

Que peut-on faire ?

Le risque de développer un cancer dépend en grande partie du mode de vie et il existe des cancers évitables tels que ceux liés au tabagisme, à la consommation d'alcool, à la sédentarité, à l'obésité... Il est possible d'éviter certains cancers en supprimant les facteurs de risque. Ainsi, 4 cancers sur 10 pourraient être évités en modifiant certains comportements : ne pas fumer, ne pas boire d'alcool (le risque cancéreux commence dès le premier verre), avoir une alimentation diversifiée et équilibrée, surveiller son poids, pratiquer une activité physique régulière ... C'est ce que l'on appelle la prévention primaire des cancers. Il y a également de prévention secondaire qui désigne l'ensemble des actes destinés à détecter un cancer avant l'apparition des symptômes, de façon à pouvoir intervenir très tôt pour ralentir ou arrêter sa progression : mammographie pour le cancer du sein, HémoCC pour celui du colon, bilan urologique pour la prostate, frottis pour le cancer du col de l'utérus...

Un suivi médical régulier, des dépistages faits au bon moment et une vie saine exempte de toxiques permettent de vivre en bonne santé dans la majorité des cas.

L'Islam interdit tout ce qui est toxique et nuisible à la santé. Quelle grande sagesse !

Docteure Fatima EL IDRISSE

Sources : OMS, Institut National du Cancer

Thé philosophique : Municipales, vote musulman ?

Très studieuse était l'ambiance du « thé philosophique » organisé au centre musulman, vendredi 15 novembre, pour débattre et réfléchir sur la citoyenneté des musulmans de France et leur poids électoral.

L'électorat musulman :

S'il est un phénomène qui, au cours des deux dernières décennies, a suscité le plus d'intérêts et a été le plus commenté aussi bien au niveau politique que médiatique, c'est l'émergence d'une forte demande musulmane de citoyenneté.

En effet, les français musulmans font prévaloir leur citoyenneté à part entière à l'instar de leurs concitoyens, leur participation citoyenne se fait de plus en plus active et leur poids électoral s'affirme à chaque consultation.

Déjà, en 2006, a été constatée une vague inhabituelle d'inscriptions des jeunes des quartiers pour les échéances électorales 2007.

Lors des échéances électorales de 2007, il y a eu un véritable intérêt pour les élections et depuis comme si un mouvement de prise de conscience s'était déclenché.

Les musulmans et notamment les jeunes paraissent, depuis, plus décidés à faire entendre leur voix surtout qu'ils se sentent à chaque échéance électorale de plus en plus stigmatisés ou par des reporters ou des politiques se considérant comme « décomplexés ».

En 2011, la part des citoyens musulmans dans le corps électoral français est estimée 5% par un sondage IFOP.

Mais, y a-t-il vraiment un vote musulman ?

Certains sondages affirment qu'en réalité il n'y a pas de vote communautaire ou



identitaire : les citoyens « musulmans » répondent majoritairement aux sondages qu'ils ne votent pas selon le critère d'appartenance religieuse. Ces sondages concluent que leurs « préoccupations sont similaires au reste des français : chômage, inégalités sociales, pouvoir d'achat... les revendications particulières viennent loin après ».

Et voilà-là une chose qui doit rassurer tout le monde : il n'y a aucun doute sur l'appartenance nationale des citoyens musulmans de France.

Etat électoral des musulmans de France :

Malgré une certaine prise de conscience, la communauté musulmane de France reste caractérisée par :

1. un taux de non-inscrits qui reste plus élevé que la moyenne nationale et qui s'explique par :
 - un désintérêt des jeunes,
 - une phobie de la politique, héritée des pays d'origines,
 - une certaine vision de groupes littéralistes qui propage la fausse idée que la participation au vote est un

- acte non conforme aux préceptes de l'Islam,
- 2. une forte tendance à l'abstention,
- 3. et un très faible engagement politique.

Peut-on donner plus de poids politique aux musulmans de France ?

Pour une meilleure implication des musulmans dans les élections en France, il faut développer la conscience citoyenne et politique des musulmans de France.

Pour cela les musulmans doivent agir au niveau de chacune des trois étapes d'une élection :

- Au niveau des inscriptions : par une incitation aux inscriptions sur les listes électorales ; en répandre largement la notion de l'utilité et de la légalité juridique des élections en Islam.
- Au niveau du vote le jour du scrutin : par une mobilisation le jour du scrutin et luttant contre les abstentions
- Au niveau de l'engagement dans la période qui précède les échéances électorales : les citoyens musulmans doivent participer aux débats et réunions publiques.

Participer à l'élaboration de propositions électorales spécifiques ?

La foi musulmane permet d'avoir un regard conscient sur la société, de vivre en cohérence avec elle. D'où il est important de participer à l'élaboration des propositions politiques pour un avenir commun, pour le progrès de notre société.

Et à ce sujet, les propositions spécifiques des citoyens musulmans, que certains ne manqueront pas de présenter comme communautaristes ou identitaires, doivent être présentées de la manière la plus audible à la société civile et aux politiques.

Car, en réalité, ces propositions n'ont rien de communautaristes ni spécifiques aux musulmans; par exemple :

- Lorsque les citoyens musulmans de France luttent contre la ghettoïsation, ils luttent comme les autres pour un habitat décent et pour plus de proximité sociale,
- lorsqu'ils luttent contre la marginalisation ils luttent comme leurs concitoyens contre l'injustice sociale et pour l'égalité des chances,
- lorsqu'ils s'élèvent contre la stigmatisation et l'islamophobie, ils luttent comme la majorité des citoyens pour l'entente et la cohésion sociale,
- lorsqu'ils s'indignent des positions extrêmes d'une laïcité d'exclusion, c'est pour la liberté qu'ils se battent.

Ainsi pour d'autres demandes faussement présentées comme communautaristes. Leurs demandes se font dans le cadre de la République qu'ils défendent autant que les autres. **Commission de participation citoyenne pour les municipales 2014**

Enfin, il a été proposé de créer des commissions pour dynamiser, par quartier, la participation citoyenne notamment des jeunes.

Infos utiles

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Pour être inscrit sur les listes électorales en 2014, votre demande d'inscription doit être faite avant le 31 décembre 2013 dans votre mairie aux horaires d'ouverture avec une

pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site internet :

www.mon.service-public.fr jusqu'au 31 décembre 23h59

République et pratiques religieuses

Invité par L'union des familles laïques (ufal) le président de JMFB a participé à la conférence-débat sur le thème « République et pratiques religieuses », mercredi 20 novembre à Auxerre.



MM. Michel Canet, président national de l'Ufal, Jöel Rignault, vicaire de la cathédrale d'Auxerre, Mohamed Ateb président de la JMFB, Franco Hoffmann pasteur évangélique, et Philinne Reculard moine bouddhiste.

« Sur l'esprit de la loi 1905 :

C'était à l'initiative d'un député républicain de la 3^{ème} République Aristide Briand, qui était en faveur d'une laïcité sans excès, que la loi régissant les rapports entre l'Eglise et l'Etat fut adoptée le 9 décembre 1905.

C'est dire, tout de suite, l'esprit de cette loi : un esprit d'apaisement en vue de mettre fin à l'affrontement violent, qui a duré presque vingt-cinq ans, entre deux conceptions opposées sur la place de l'Eglise dans la société française. »

C'est une loi qui devait pacifier les relations entre les diverses composantes de la nation et non pas une loi qui devait être utilisée comme tremplin pour organiser les hostilités ni pour diriger les conflits.

Je pense que tout ce qui concerne le thème de « la République et les pratiques religieuses » se trouve dans cette loi et notamment ses 1^{er} et 2^{ème} articles qui définissent bien le cadre dans lequel évoluera la diversité des confessions.

L'article premier : *« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice du culte sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ».*

Cet article se présente en deux parties ; deux volets qu'il serait important de souligner pour éviter une ambiguïté malheureusement largement répandue.

Sphère privée :

La première partie de ce premier article met en relief le devoir de la République d'assurer la liberté de conscience.

La République assure, donc, la liberté de conscience ; cette liberté individuelle de pouvoir disposer de sa conscience, d'avoir une opinion ou de choisir sa religion sans aucune contrainte.

En vérité, cette liberté est tellement fondamentale et constitue un droit des plus élémentaires qu'elle doit être assurée pour chaque individu. Or la liberté de conscience relève strictement de la « **sphère privée** » puisqu'elle se fait justement en conscience.

Ainsi, en assurant la liberté de conscience, la République protège donc « la sphère privée ». Elle protège les personnes et leur liberté conformément à l'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public ».

Il est clair que selon la loi, la République protège la sphère privée : chacun est libre de choisir en toute conscience ; il n'a pas à être inquiété parce qu'il a choisi d'être musulman, chrétien, juif ou autre ni à se justifier non plus pour son choix libre... C'est un principe fondamental de la République.

Sphère publique :

La deuxième partie de l'article passe à un autre niveau : au niveau de la pratique, de l'exercice du culte. « Elle (la République) garantit le libre exercice du culte sous les seules restrictions dans l'intérêt de l'ordre public ».

C'est logique, car toute liberté d'expression n'est rien si elle n'a

pas de manifestation dans la sphère publique ; en effet la liberté de conscience ne se limite pas au droit d'avoir une conviction en son for intérieur seulement et dans quel cas il n'est même pas nécessaire de l'assurer ni de la protéger.

A ce sujet, le Conseil d'Etat précise que la liberté de conscience « (elle) a également pour composante la libre disposition des biens nécessaires à l'exercice d'un culte » et ne reconnaît une religion que par l'exercice d'un culte.

Et ne reconnaît une religion qu'avec l'exercice d'un culte comme le précise le conseil d'état le 17 juin 1988 au sujet l'association « l'union des athées ».

La loi n'oppose pas la sphère publique et la sphère privée

Et là il est intéressant de souligner que la loi reconnaît à la fois la sphère privée et la sphère publique. Elle reconnaît, même, que la dernière est bien le prolongement naturel de la première ; et ceci sans jamais les opposer et surtout sans jamais confiner la religion dans la sphère privée comme c'est souvent répandu.

La loi du 9 décembre 1905, assure la liberté de conscience et par conséquent protège la sphère privée et elle garantit l'exercice du culte dans la sphère publique.

Principe de neutralité de la République :

L'article 2 de la loi 1905 stipule la neutralité de l'Etat : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

La République ne privilégie aucun culte par rapport à un autre. La République est neutre à l'égard des différentes confessions. Mais aussi la République observe la neutralité concernant les préceptes et le culte des religions. La République ne détermine pas les contenus des religions ni n'en définit les contours.

La loi 1905 reconnaît les catholiques avec leur propre culte, les juifs avec leur culte, les musulmans avec leur culte... et l'Etat veille à empêcher les conflits entre différentes composantes de la nation et veille à l'intérêt de l'ordre public.

Similitudes évidentes avec la constitution de Médine :

Il est à noter que la loi sur la laïcité dans son esprit initial présente des similitudes évidentes avec des articles de la constitution

élaborée par le prophète Mohammad pour fonder une société modèle à Médine.

Voici quelques clauses en rapport avec la citoyenneté des juifs, seule communauté religieuse avec les musulmans à Médine :

Liberté.

• *« Les juifs peuvent continuer de professer leur religion. Et la liberté de pratiquer leur religion est garantie ».*

Et voilà que la liberté de conscience est assurée et la liberté d'exercer son culte est garantie.

Egalité.

• *« Tout juif qui adhère à cette charte doit avoir l'aide et l'assistance des croyants (musulmans) et tous les droits des croyants doivent lui être donnés ».*

• *« Aucun des juifs ou des musulmans ne doit porter préjudice à l'autre groupe ».*

• *« Si les juifs font du tort aux croyants (musulmans) ou si ceux-ci font du tort à ceux-là, alors le parti lésé doit être aidé ».*

• *« Aucune clause de cette charte ne doit interdire à aucun parti de demander un châtiment légal (de saisir la justice) ».*

Fraternité et citoyenneté.

• *« Les juifs ne font qu'une seule communauté avec les croyants (musulmans) » : une communauté nationale de citoyens ».*

• *« Les juifs et les croyants (musulmans) de Médine se conseilleront et leurs relations mutuelles doivent être fondées sur la droiture, alors que le péché est interdit ».*

• *« Aucun des juifs ou des musulmans ne doit porter préjudice à l'autre groupe ».*

Enfin, il est à souligner que l'application de la loi du 9 décembre 1905 dans son esprit initial a, largement, pu pacifier les relations entre catholiques, protestants et juifs qui formaient le paysage confessionnel en France.

Cette loi continue, encore, à tempérer l'ardeur de ceux qui veulent en découdre avec les religions si bien qu'ils tentent souvent de la dépasser.

Je pense alors que cette loi demeurera – en restant fidèle à son esprit initial- l'allié principal des musulmans de France.

Et elle doit pouvoir garantir aux musulmans comme aux autres de vivre à l'aise leur religion en France.

La question d'incompatibilité de l'Islam avec la République s'avère donc fausse.

Le gigantesque «DINER ANNUEL DE LA JEUNESSE» a connu un succès formidable.
Près de 600 convives ont répondu présents à l'invitation de la JMFB qui a organisé son deuxième « DINER ANNUEL DE LA JEUNESSE» au palais des congrès de Dijon, Salle « Echézeaux » le samedi 19 octobre.



Agréablement reçus par le service d'accueil, les foules successives des invités, venus en familles ou entre amis, se sont rassemblées pour ce grand repas offert par la JMFB à l'occasion de la fête de l'Aïd Al Adha. Tout le monde a pu trouver place en familles ou entre amis.

La soirée a commencé par le mot de bienvenue du président de la JMFB, Mohamed ATEB. Une intervention où le président a, d'abord, remercié chaleureusement les convives de leur présence : « votre présence massive à cette soirée placée sous le signe de la fraternité et de la convivialité symbolise le désir des musulmans pour la fraternité et l'entente sociale ; j'ai pu compter plus de 20 nationalités d'origine dans cette salle. » a-t-il clamé. « Un symbole d'harmonie et d'entente » à l'image de ce que viennent de vivre les pèlerins musulmans dans le « plus grand rassemblement humain ».

L'intervention de M. ATEB a aussi été l'occasion d'évoquer le devoir de citoyenneté des musulmans : « Les citoyens de confession musulmane ont une voix à faire entendre » a insisté M. Ateb, les prochaines échéances électorales étaient en ligne de mire, déjà pour participer activement aux débats précédant les municipales et enfin pour porter le choix vers des élus qui vont garantir la protection de toutes les libertés fondamentales inscrites dans notre Constitution. Un discours vivement accueilli et qui a suscité l'adhésion d'un auditoire attentif.

Les sympathisants et bénéficiaires de la JMFB ont, également, pu prendre la parole à travers la voix de M. Abdelkhalek délégué des parents d'élèves au centre musulman pour dire leur satisfaction des activités de l'association comme les cours d'arabe, le centre de loisirs... et ont appelé au nécessaire soutien de la communauté dijonnaise pour tous les projets à venir. « J'ai vu les fruits

de ses activités sur mes enfants et j'en suis satisfait » a-t-il déclaré.

La soirée était culturellement très riche. Les convives ont, par la suite, assisté à la récitation en arabe de poèmes clamée par le professeur Bannaceur hommage aux martyrs du printemps arabe. Un moment de plaisir pour les amateurs de versification arabe dont la prose et la clameur ont captivé les initiés.



Festive autour du groupe Istiqama, membre de la Ligue Internationale de l'art Musulman, qui a emporté et enchanté les convives, tout au long de la soirée, autour de chants traditionnels et rythmés conduits par les voix mélodieuses des cinq artistes. Les applaudissements étaient au rendez-vous ainsi que les ballets des enfants qui n'ont pas hésité à se dandiner au son des « Anachids ».

Emouvants et impressionnants étaient, aussi, les moments où toute la salle se mettait debout dans une ambiance chaleureuse levant les mains imitant le signe « Rabia » en soutien au peuple égyptien contre le coup d'état militaire.

21h30, l'heure était, alors, au dîner tant attendu où tout le monde a apprécié le menu : une entrée distinguée et bien garnie et un plat de résistance composée de viande rôtie « succuleusement » assaisonnée.

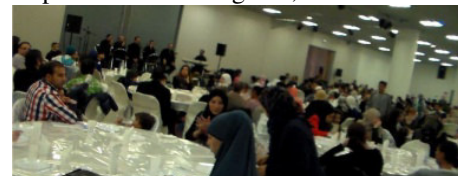
Chapeau à toute l'équipe de bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied pour satisfaire la foule des 600 personnes, à toutes celles qui ont permis de rendre la salle

Suivez-nous sur :

- ✓ www.jmfb.org
- ✓ Page Facebook : JMFB
- ✓ Twitter : @jmfbq

somptueuse digne du « dîner de la jeunesse » et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cet événement. Car notre étendard dans l'action est toujours dans cette parole prophétique : « Celui qui est devant est devant et celui qui est derrière est derrière.. », absolument rien ne sera perdu des efforts de chacun.

La JMFB remercie, chaleureusement, tous les participants qui ont permis le succès de cette soirée, qu'il s'agisse de responsables religieux, associatifs,



intellectuels, officiels, et plus largement tous les présents sans aucune distinction, qui ont appelés à travers une présence digne, paisible, rayonnante et festive, dans cette salle du Palais des Congrès ce samedi 19 octobre, toute la confiance que doit inspirer à la société les citoyens de confession musulmane.

Abdallah HAIFI

Communiqué : journalistes RFI



Claude Verlon



Ghislaine Dupont

La JMFB présente ses condoléances, les plus sincères, aux familles des deux journalistes de RFI, à leurs amis et à toute l'équipe de RFI. Quels que soient ses auteurs, la JMFB

condamne vigoureusement cet assassinat odieux.

Plus généralement, la JMFB exprime sa solidarité avec tous les journalistes qui subissent des violences de tout genre (assassinat, emprisonnement,...) dans l'exercice de leur fonction pour les empêcher d'informer correctement.

Dijon le 04/10 /2013, **JMFB**
la Jeunesse Musulmane de France en Bourgogne